cause le malades elles sur les autres malades. Le traitement du docteur Koch fournit donc d'importantes indications diagnostiques.

Les injecteurs français

Il ne sent pas que nous nous moutons trop humiliés ici un savant allemand a la prétention d'accaparer tout seul la gloire qui revoulant sur le dit de cette découverte.

Les deux grandes trouvailles scientifiques du docteur Koch ont été la conséquence des recherches et des découvertes de nos savants français.

Quand Villemin eut prouvé que la tuberculose était produite par un bacille, le docteur Koch, grâce à sa puissance admirable et aux appareils perfectionnés qu'il avait à sa disposition, réussit à découvrir le bacille auquel il n'aurait peut-être pas songé si la démonstration faite par le savant français ne l'eût mis sur la voie.

Le même fait s'est produit en ce qui concerne la découverte récente du remède de la tuberculose. C'est en mettant en pratique les théories de l'illustre Pasteur sur la culture des vaccins atténués et en étudiant ses belles découvertes sur la gangrène par inoculation de ces vaccins, du charbon, du choléra, des poules, de la rage, que le médecin allemand a été amené à fabriquer le vaccin destiné à guérir la phtisie et les maladies dérivant de la tuberculose.

Nous avons dit — comme toujours — les hésitations dans la science ne duraient guère, et dans les deux cas spéciaux que le cité, le docteur Koch, n'est arrivé que le second.

Il importe d'insister sur ce point que les admirateurs de la découverte nouvelle semblent un peu trop laisser dans l'ombre.

Le Mouvement gréviste

Démarches de M. Dépres

M. A. Dépres, député du Pas-de-Calais, s'est rendu hier auprès de M. le ministre de l'Intérieur pour l'entretenir de la grève de Carvin et des moyens de faire cesser cette malheureuse grève.

AUX MINES DE CARVIN

Une rectification

Dans notre précédent numéro, nous avons annoncé que des malfaiteurs s'étaient introduits de nuit dans le jardin de M. Diendonné l'un des délégués de la grève; nous avons fait erreur et autant du frère François Diendonné dit Sergent, porion au service de la Compagnie des mines de Carvin.

Une enquête est ouverte, elle n'a pu encore faire découvrir les auteurs de ce vol de légumes.

Les secours

Les secours suivants viennent de parvenir au comité de la grève, une fois de plus ils prouvent l'esprit de solidarité dont les ouvriers mineurs sont animés.

Les ouvriers de la fosse n° 3 de Liévin	172	35
Ceux des fosses n° 1 et 5	203	80
Les ouvriers de Vermelles	180	»
Les ouvriers de Vendin-le-Bâthune	30	»
Les ouvriers mineurs d'Harnes	240	30
Un groupe de mineurs de Bruay	176	80
Les mineurs de la fosse n° 8 de Lens	278	55
Recueilli par Boutillier et Gaillard dans Carvin, au profit des jeunes grévistes consrits	21	85
Vente de chansons	22	25
Des mineurs de Bruelle (Nord)	37	10
De Douvenous, des mines de l'Escarpelle	287	60
De Lefebvre, cordonnier à Frais-Marais	10	»
D'un de nos confrères de Lille	600	»
Produit d'un bal à Mericourt	43	»
Des mineurs de Lourches	38	»

Nous pensons que toujours une certaine résistance parmi les grévistes de Carvin et certainement les esprits sont loin de se montrer disposés à capituler devant les menaces de la Compagnie.

A la descente de mercredi matin la Compagnie accusait 168 ouvriers soit selon elles 29 défections en plus qu'hier, bien entendu et comme toujours les grévistes constatent ces chiffres qu'ils prétendent exagérés.

La réunion d'hier

M. Arthur Lamendin est arrivé à Carvin par le train de 10 h. 1/2, et a été reçu comme toujours avec empressement, par les délégués de la grève qui s'étaient transportés à la gare.

Après s'être longuement entretenu avec les membres chargés de recueillir et de distribuer les secours, M. Lamendin a ouvert la réunion en donnant lecture des secours que nous publions ci-dessus puis il annonce qu'il a reçu de M. Mathieu Hornez une lettre le priant de vouloir bien inviter ses collègues les grévistes à envoyer de nouveau une délégation auprès de la Compagnie.

On prétend en ville que la Compagnie serait disposée à faire bon nombre de concessions en présence de la résistance que témoignent encore les grévistes aujourd'hui, 40e jour de chômage.

Lamendin demande à l'assemblée si elle partage cet avis. Cris : oui ! oui ! il faut envoyer une nouvelle délégation afin de faire voir à la Direction de la Compagnie que nous sommes animés des meilleurs sentiments de conciliation.

A cette heure, sont aussitôt choisis MM. Victor Gaillard, Alphonse Cavelier, Henri Collart, Louis-Joseph Sauvage, Victor Bellet, et Jules Castellié, qui prennent la route pour se rendre auprès de M. Houpgen, directeur de la Compagnie.

Lamendin, visiblement fatigué par la série de sacrifices qu'il fait en ce moment pour les élections des délégués mineurs, prie l'assemblée de l'excuser, il suspend la réunion un instant.

Vers une heure de l'après-midi, la délégation rentre, elle confère un instant avec le secrétaire général du Syndicat, puis la réunion est rouverte.

L'un des membres de la délégation, le citoyen Gaillard vient rendre compte de l'entrevue que les délégués ont eue avec M. le Directeur il dit : « La Compagnie a fait une nouvelle concession concernant les ouvriers à veine qui pourront être momentanément détachés de leur travail et occupés à des réparations ou travaux divers, celle-ci consent dans le cas où des ouvriers seront détachés 5 ou 6 jours durant une quinzaine à leur payer ces journées au salaire de 5 francs. Pour ceux sortant à la veine ; puis le citoyen Gaillard déclare que le délégué Carpentier a eu tort de tire à M. Houpgen, directeur, que durant l'entrevue, que l'on pourrait reprendre le travail même alors que la Compagnie maintiendrait les 14 ouvrés renvoi.

Lamendin explique que les délégués viennent de lui annoncer que M. le directeur avait dit que les ouvriers congédiés pouvaient passer en son bureau et qu'ils seraient réintégrés, mais que plusieurs de ceux-ci continuent dans ces paroles viennent de se rendre auprès de M. Houpgen, qui leur a offert simplement de leur remettre une recommandation pour faire occuper dans les concessions de Lens ou autres.

Mais, ajoute Lamendin, la déclaration malheureuse du délégué Carpentier n'est sans doute pas étrangère au revirement qui vient de se produire chez M. Houpgen. Cette interprétation est cause de la disparition des sentiments favorables à la reprise des livrets que les derniers manifestait il y a quelques instants.

Lamendin expose à l'assemblée que les ouvriers congédiés le sont comme délégués de la grève puisqu'ils ont été choisis pour représenter les ouvriers qui n'ont pas voulu de nouveau se rendre solidaires de leur renvoi.

Le délégué Vilcot blâme ensuite la conduite de certains mineurs qui jusqu'ici ont reçu des secours et qui aujourd'hui sont repris le travail, il qualifie de lâcheté cette désertion du camp gréviste.

La reprise du travail mise aux voix est repoussée et pas une main ne se lève à la contre épreuve.

Vendredi matin à 10 h. 1/2.

Plus de 300 mineurs ont l'intention à l'issue de la réunion qui sera tenue demain de se rendre auprès de M. le Directeur des mines de Carvin afin de reprendre leur livret et *chercher du travail ailleurs.*

Dimanche prochain devait avoir lieu la fête de Ste Cécile de la Musique municipale. M. le Maire refusant toute autorisation, sous prétexte qu'une agitation règne dans la ville, celle-ci vera reportée à une date ultérieure.

LE

Crime d'Ascq

(Nouveaux détails)

L'état de M. le curé Dillies

Comme nous le disions hier, la commune d'Ascq est consternée de la tentative criminelle dont le presbytère vient d'être le théâtre. Il y a quelque temps, pour éviter une commotion qui, vu son âge, pourrait être fatale à M. Dillies, on lui cache encore le sort de sa servante, Rosine Marescaux et on lui laisse croire qu'elle n'est que blessée et soignée dans sa famille.

C'est M. le vicaire qui est chargé de prévenir peu à peu son curé du triste dénouement.

Descente du parquet

Hier matin, tandis qu'on pratiquait l'autopsie du corps de Rosine Marescaux à l'amphithéâtre de la Faculté de Lille (nous en donnons plus loin les résultats), le parquet composé de MM. Wolter, procureur de la République; de Brix, juge d'instruction, et Hannus, greffier, se rendait vers neuf heures sur les lieux de l'attentat et continuait l'enquête commencée la veille.

Il a été procédé d'abord à l'interrogatoire de M. Dillies et à une nouvelle visite de la maison.

La déposition de M. Dillies

Quoique bien faible, M. le curé d'Ascq a été autorisé par son médecin, M. Follet, comme nous venons de le dire à faire sa déclaration aux magistrats.

De cette déclaration il résulte que la servante descendait l'escalier suivie du prêtre et tenant une chandelle à la main.

Au bas de l'escalier ils aperçurent un individu qui éteignit la lumière et s'élança sur Rosine Marescaux qu'il n'abandonna que lorsqu'elle eut pu gagner la porte d'entrée où on l'a retrouvée; puis revenant sur ses pas, il atteignit à son tour le curé qui était descendu à l'étage inférieur et le terrassa sans nous l'avons dit, de déposer son calice sur la table dans le couloir.

Dans la suite de l'interrogatoire, M. Dillies a dit ne pouvoir préciser que l'individu dont-être même qui, samedi dernier, s'est présenté chez lui, vers trois heures et demie au moment où il était seul pour demander l'aumône. M. le curé le renvoya à l'église trouver Rosine qui était occupée à ranger les chaises avec Mlle Florentine Bernier.

Arrivé là, cette homme, dont la mine était peu rassurante, demanda un sou à la servante du curé. Celle-ci n'en avait que deux et ne connaissant nullement cet individu comme de la région, les lui avança en recommandant le son de retour ; mais elle eut beaucoup de peine à l'obtenir et elle dut essayer des paroles tellement grossières du mendiant que les deux femmes jugèrent prudent comme cette scène se passait au seuil de l'église, d'en fermer vivement la porte.

M. Dillies dit avoir vu en le lui montrait, il reconnaîtrait certainement ce singulier mendiant.

L'importance du vol

Le Parquet est ensuite monté au premier étage pour constater de nouvelles représentations et établir l'importance du vol. On a retrouvé toutes les valeurs importantes, tant en argenterie qu'en monnaie qui s'y trouvaient. Une cachette contenant environ 1,000 francs, qui se trouvait dans la bibliothèque près du support du milieu entre deux livres a échappé aux investigations du malfaiteur ; une autre boîte, plus petite contenant des louis et appartenant à la fabrique était présente, mais n'a pas été enlevée non plus ; enfin, un carreau formé à clé, appartenant à la servante a été apporté de sa chambre dans celle du curé, mais laissé là, le voleur n'étant pas parvenu à l'ouvrir. Cette dernière cassette renfermait 982 francs et des papiers d'affaires.

En somme, le voleur n'a enlevé qu'une bourse que M. le curé utilisait avant l'habitude de déposer chaque soir, dans sa bibliothèque, et dans laquelle il ne devait pas y avoir plus d'une centaine de francs.

Pour fracturer les meubles, le voleur s'est servi d'un ciseau et d'un tourne-vis qu'il a trouvés dans la cuisine et qu'il a ensuite abandonnés dans la chambre.

L'autopsie

Le corps de la malheureuse Rosine Marescaux a été examiné vers 9 heures du matin à la Faculté de médecine de Lille pour y être autopsié par M. le docteur Cestiaux, médecin-légiste, aidé de M. le docteur Dujardin.

La victime présentait à la partie postérieure et droite de la tête quatre plaies contuses très étendues par lesquelles elle a perdu une quantité considérable de sang ; elle portait en outre à la partie droite du front une large ecchymose produite comme les autres blessures par un instrument contondant, bâton, tisonnier ou bouteille.

A la face antérieure du cou, les docteurs ont constaté des excoriations de la peau dues à une constriction produite par le châle de laine de la victime noué derrière la tête. En l'absence de toute lésion interne la mort doit être attribuée à une violente commotion cérébrale.

L'assassin a dû surgir tout à coup devant l'infortunée servante et l'assommer du premier coup porté au front. Elle s'est affaissée sans pousser un cri : elle était morte.

C'est alors que s'acharnant sur sa victime, le meurtrier lui a porté les quatre coups consécutifs derrière la tête et lui a serré le mouchoir autour du cou.

M. le docteur Castiaux a conservé quelques cheveux de la morte pour les comparer à ceux trouvés sur la bouteille.

Les pistes

La justice a relevé, dans le jardin et dans le cimetière, un premier indice, pour retrouver le coupable, c'est un pas d'homme mesurant 34 centimètres et paraît devoir s'adapter à une bottine ordinaire exempte des clous qu'on y met généralement à la campagne.

Dès le soir du crime, le bruit se répandait à Ascq que l'assassin avait été vu le matin à Chéreng; aussi le parquet quitta Ascq vers midi pour se rendre dans cette dernière commune.

Arrivé là, on apprit qu'en effet un individu ne ressemblant pas à ceux du village traversait le village à pieds de bas, ayant ses bottines sous le bras; les gens trouvaient même singulier de le voir patauger dans la boue avec ses bas et ses dites. Arrivé à un nouvel estaminet qui forme le coin d'un sentier et de la route du Try, l'individu y entra et demanda une consommation, en même temps, qu'il cachait ses bottes dans un coin, a-t-il dit, il avait fait une longue route et avait été obligé par suite de mal aux pieds, de défaire ses bottines qu'il ne pouvait plus remettre, ses pieds étant trop gonflés. « Avez-vous de l'argent pour les payer, demanda la cabaretière ? — « Ne vous en inquiétez pas, a-t-il répondu on n'est pas toujours sans manque. » Sur ce, un consommateur voyant que cet individu avait du sang sur les mains lui dit : « Tiens, t'es balifié ? — « Non, répondit-il, j'ai balifié » et il cessa toute conversation.

Au bout d'un instant, il demanda à la cabaretière si deux individus n'étaient pas venu voir après lui. On s'est venu demander personne, dit celle-ci » — « Alors, a-t-il ajouté, ils n'ont abandonné, tant pis pour eux! » Il régla son compte et prit la direction de la Neuville-Vitasse, si c'est le coupable qu'on le rattrapera.

Les complices

Les deux hommes qui ont été vus stationnant à la porte du cimetière, par Mlle Maria Sulinger, ont été aperçus ensuite par M. Narcisse Gallois, maçon de la Compagnie du chemin de fer du Nord, alors qu'ils couraient dans le sentier qui mène à la gare. M. Gallois qui marchait derrière eux, leur a crié qu'il n'était pas nécessaire de courir et vite qu'ils arriveraient trop tôt pour le train. Mais nos hommes, au lieu de répondre, pressèrent au contraire, le pas et, après avoir contourné la gare, prirent la direction de Baisieux.

Le plus grand des deux pouvait avoir une taille de 1 mètre, était coiffé d'un chapeau mascotte et portait une blouse ou une veste bleue.

M. Sitien, de Baisieux, clerc à Péronchies, a vu les deux mêmes individus à Tressin, l'estaminet du « Chauffeur », près de la barrière du chemin de fer.

Cette dernière prise rapprochée des paroles de l'individu de Chéreng, porte facilement à en déduire que ces deux hommes doivent être les complices de l'assassin, complices, qui, comme nous l'avons présenté, faisaient le guet pendant que l'autre accomplissait son crime.

Le blessé

M. Dillies continue à aller de mieux. M. le docteur Follet est venu le voir hier soir vers sept heures et a été très satisfait. M. le curé d'Ascq est du reste entouré des meilleurs soins de ses paroissiens, et sa famille qui habite Roubaix et les environs, a donné des ordres précis pour qu'il ne manquât absolument de rien.

On ne le laisse aucun instant seul.

Nous avons pu rendre visite à ce vénérable vieillard et nous avons été charmé de sa réception. M. Dillies nous a dit que tout d'abord il avait cru avoir été frappé par l'assassin. La manche de son gilet de laine est encore remplie de sang et il nous a fait voir qu'il en avait encore perdu beaucoup dans son lit : le drap du dessous était tout taché.

Une arrestation

Hier soir, M. Catel, boucher au Lion d'Or, à Ascq, a amené dans sa voiture, vers sept heures et demie, à la gare de cette commune, un individu qu'il a trouvé errant, vagabondant dans les marais de Chéreng, au hameau du Try. Cet individu nommé Piuquet, âgé d'environ 55 ans, marié et père de plusieurs enfants, est soupçonné dans cette commune. Il est moins l'un des deux complices. Il habite le petit Baisieux.

Au moment où les gendarmes l'ont arrêté il a dit qu'étant saoul il avait dormi, la nuit de lundi à mardi, dans un hangar près de la « Brique d'Or », à Ascq. Cette explication n'ayant pas paru suffisante au brigadier, il le fit garder à vue par ses hommes tandis qu'il s'emparait d'un moyen de transport.

C'est à ce moment que vint à passer la voiture de M. Catel qui a pu, prisonnier et gendarmes, prirent place. En montant en voiture, notre homme pleurait abondamment.

Plusieurs fois, dans la journée, par le train de 7 heures 34, entre le brigadier de gendarmerie et M. Mornave, juge de paix, à Lannoy.

Ce dernier a plus ample informé, il est enfermé dans la prison de la gendarmerie de Lannoy. Il est vêtu d'un paletot de velours et coiffé d'une casquette. Il avait, paraît-il, du sang sur ses vêtements.

La gendarmerie possède le nom d'un autre habitant de Baisieux qui est peut-être arrêté et l'heure qu'il est nous ne pouvons tairoux le nom, que nous avons sous les yeux, pour ne pas entraver l'action de la justice.

AJAX.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections municipales à Ronchin

Dimanche dernier a eu lieu au Petit-Ronchin une réunion importante qui, par 50 voix sur 55 votantes, acclamé le candidature républicaine de M. Magniez, employé.

— Le cercle républicain organise pour dimanche prochain 16 novembre une réunion électorale qui sera tenu à son siège, estaminet Desrumeaux, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Choix des candidats.

L'Election de Lambersart

M. Debuire du Buc vient d'envoyer la lettre suivante au président du comité républicain :

Monsieur le Président,

Malgré les pressantes sollicitations qui me sont adressées, je viens vous prier de faire connaître aux électeurs qui m'ont honoré de leur suffrage lors des élections, ma candidature au siège municipal de Lambersart, vacant par suite du ballottage résultant de l'élection de dimanche dernier.

Recevez de nouveau, ainsi que nos amis, mes remerciements pour votre sympathie et croyez-moi votre dévoué,

DEBUIRE DU BUC.

Cantelou, 13 novembre 1890.

Chronique du Sport

Société de gymnastique

La société de gymnastique l'Avenir du Vieux-Lille a été convoquée hier dimanche 9 novembre. Ce tir consistait en médailles d'argent et bronze offertes par le Conseil général du Nord et la municipalité. (Nombre de tireurs : 150).

Les lauréats de ce tir sont :

1re série. — Membres honoraires et anciens soldats

1er prix, Oscar Laporte ;
2e prix, Paul Godine,

2e série. — Adultes

1er prix, Fernand Sapin ;
2e, Gustave Meurisse ;
3e, A. Depecker ;
5e, ex æquo. Louis Bresou et César Papé.

Dimanche 23 novembre, concours de consolation.

Dimanche 26 courant, concours de courses individuelles.

L'exclusion des étrangers dans les ouvrages de défense

M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient de donner des ordres pour faire interdire aux entrepreneurs de travaux l'emploi d'ouvriers *étrangers dans les ouvrages de défense que* le gouvernement fait élever, en ce moment, sur plusieurs points de la frontière. D'après ces ordres, tous les ouvriers qui ne pourront pas justifier de la qualité de Français devront être immédiatement renvoyés.

Chronique locale

ROUBAIX

Vie time de son imprudence. — Un accident qui aurait pu avoir des suites beaucoup plus graves s'est produit hier matin sur la Grande-Place, *dans les circonstances suivantes :*

Un tondeur de chevaux demeurant Alfonse Daudet, demeurant à Lille, rue des Jardins, se trouvait sur le tramway venant du Labourer, lorsqu'il voulut descendre avant l'arrêt complet du car ; mais il prit mal son élan et tomba sur la chaussée.

Quand on le releva, on constata qu'il portait une blessure large de trois centimètres à la tête.

Conduit chez M. Coille, pharmacien, il reçut les premiers soins et put reprendre le train pour Lille.

Une excellente mesure. — Sur la demande *de M. Barroyer, commissaire central,* un arrêté d'expulsion a été prononcé contre Rosalie Clément dont nous avons annoncé il y a quelque temps, l'arrestation pour affaire de mœurs.

Acte de probité. — Un jeune écolier nommé Octave Decraene, demeurant 87, rue Daubenton, a trouvé hier matin, dans l'église Notre-Dame, une bague en or qu'il s'est empressé de remettre au bureau du commissariat central où on peut la réclamer.

Un mauvais père. — Charles S...., cabaretier, rue de la Potennerie, n'est pas d'un caractère pacifique. Mardi après-midi, passant rue Chanzy, il rencontra sa fille, Sophie S.... demeurant rue Pierre-de-Roubaix, avec qui il n'est pas en très bons termes.

Pour faire passer sa colère, il se mit à l'injurier des mots les plus grossiers. Un agent que l'on avait prévenu lui dressa un procès-verbal.

Des chanteurs nocturnes. — La nuit dernière, vers une heure et demie, deux jeunes gens, Jean-Baptiste L...., demeurant rue de la *Vigne, et Paul T...., demeurant boulevard de* Paris, 18, avaient bu plus que de coutume et étaient d'une gaieté folle qu'ils manifestaient en chantant à tue-tête.

Une ronde d'agents les pria de ne plus troubler de cette façon le repos public et leur dressa procès-verbal.

Nominations dans la gendarmerie. — Par décision ministérielle en date du 31 octobre 1890, M. Pruvost, maréchal des logis, est nommé à Anîche avec le même grade, comme chef d'un détachement.

M. Pruvost qui est à Roubaix depuis quatre ans, a su par son amabilité et pour les services qu'il a rendus à grand nombre de nos concitoyens, concilier l'estime de tous ceux qui ont eu des rapports avec lui.

Nous adressons à M. Pruvost nos sincères félicitations pour son avancement bien mérité.

Nos artistes. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts a fait don au musée de Bordeaux d'un tableau : *l'Ecorcheur*, de notre concitoyen M. Jean-Joseph Weerts.

Une exposition de chrysanthèmes à Roubaix. — Le Cercle horticole de Roubaix organise pour les 16 et 17 de ce mois, une exposition de chrysanthèmes en pots et en fleurs coupées.

Installée dans la vaste halle, rue de Lannoy, 66, elle sera ouverte gratuitement au public du dimanche, 16 à dix heures du matin, au lundi 17, à cinq heures du soir.

Homme nouveau

Quand je me suis plongé dans un bain odorant Où le GONOM m'a mis son ambroisie,
En moi je sens frémir une plus jeune vie,
Circulant dans ma chair au plus généreux sang.

Docteur S...., au Spermatine Victor Vaissier.

TOURCOING

Conseil municipal. — Ainsi que nous l'avons déjà publié, c'est demain que s'ouvre la session ordinaire de 1890.

Cette session dont la durée est de six semaines est une des plus importantes de l'année.

Indépendamment des nombreuses questions portées à l'ordre du jour et dont un certain nombre ont une réelle importance, il y a la discussion des propositions budgétaires pour l'exercice 1891.

En parcourant l'ordre du jour on trouve une demande d'un crédit qui sera formulée pour couvrir les frais d'émission d'une première portion de l'emprunt de 1890. Il est inutile de rappeler que dans une précédente séance, le conseil a adopté un rapport de la commission des finances concernant la réalisation d'une partie de l'emprunt.

Nous voyons figurer à l'ordre du jour des projets d'agrandissement des cimetières du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge et à ce sujet, *nous demandons s'il ne sera pas bientôt nécessaire* de faire choix d'un terrain pour créer un nouveau cimetière à Tourcoing, le cimetière actuel ne devant pas tarder à devenir insuffisant.

Au cours de la session, le conseil aura à homologuer les nombreux cahiers des charges pour adjudications.

Parmi les rapports de commissions, plusieurs traitent de questions intéressantes. Nous remarquons l'un concernant le prix des boutiques des bouchers-charcutiers, pour la suppression du droit fixe d'abattage ; concernant la construction du groupe scolaire municipal rue du Blanc-Seau ; la construction d'une nouvelle académie de musique *sur l'emplacement* du conditionnement actuel ; sur le vœu émis par plusieurs conseillers relatif à l'appropriation à usage de jardin public, du terre *plein de l'Hôtel-de-Ville.*

Enfin, un rapport sera déposé par la commission spéciale chargée de l'examen des affaires litigieuses avec la compagnie du Nord, sur les propositions émises par M. Tack, en vue de l'amélioration de la cour (!) de la gare.

Disparitions. — Mlle Marie Canie demeurant rue du Flocon, a signalé à la police la disparition de son frère Isidore 11 ans 1/2, disparition remontant au 11 courant.

Une autre jeune fille du Pont de Neuville, Mlle Julie Caloir, a également signalé la disparition de son frère Jules, 16 ans, qui n'a pas été revu depuis le 10 et dont la disparition concorde avec celle d'un voisin, Gustave Bonhart, 20 ans.

Le vol de titres. — Nous avons donné hier, sur le vol de titres commis du 4 au 5 octobre, au préjudice de MM. Mathon et Dubrulle, et sur la façon dont les marchandises ont été retrouvées, des détails complets en ce qui concerne l'enquête faite à Mouscron par M. le commissaire du 2e arrondissement.

Nous avons dit qu'une personne de Tourcoing avait été arrêtée pour cette affaire.

Cette personne dont nous avons cru bon de ne pas donner le nom, bien que la rumeur publique ait été complétement saisie de l'affaire, est partie pour Lille hier matin à 9 heures, à la disposition du Procureur de la République.

Après un court interrogatoire elle a été laissée en liberté et était de retour à Tourcoing à 2 heures de l'après-midi.

L'enquête sur cette affaire se poursuit à Roubaix et aussi à Lille.

Le commissaire central et ses collaborateurs de ces deux villes, le soin de renseigner les lecteurs du journal sur ce qu'ils pourraient apprendre concernant ce vol.

Fanfare du Point-Central. — Voici les morceaux qui seront exécutés par la Fanfare du Point-Central, à l'église Notre-Dame de Lourdes, le dimanche 16 du courant, pendant la grand'messe :

1° Voyage à Pornin (Kennes).
2° Ouverture de concours (Alsalon).
3° Marche (B....).

Avis aux tricoteurs. — Les tricoteurs qui désirent *faire p rtie de la section o la Chambre syndi*cale sont invités à se réunir ce soir, à 8 heures, au lieu ordinaire.

Ordre du jour : Questions très importantes.

CONVOCATIONS

Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et des environs

Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 14 courant, à 8 heures, chez M. L. Lacroix, 19, Grande-Rue, 19, pour apprendre le choix qui sera chanté à la sortie du lundi de la fête de St-Eloi.

Pour la commission des fêtes,
Le secrétaire, HERVÉ MUSÉE.

LILLE

Mort subite. — Hier soir vers six heures, M. Edmond Wion, bachelier en droit est mort subitement dans sa chambre, rue Pascal, 40, des suites d'une hémorrhagie causée par une affection du cœur.

Accidents. — Hier, vers 11 h. 1/2 du matin, un nommé Jean Potvers, tailleur de pierres célibataire, rue Moillet, 16, se trouvant en état d'ivresse, a été renversé façade de l'Esplanade par le car E. Dans sa chute, il s'est fracturé les cartilages du nez. Il a été admis à l'hôpital de la Charité.

— Vers 3 h. 1/2 du soir, un sieur Adolphe Kimp, 39 ans, en déchargeant un moyen d'une grue, de gros pieux à la gare de Lille a été enlevé par le crochet de ladite grue et rejeté du côté opposé.

Il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur. On craint des lésions internes.

Vols. — Une information est ouverte au 7me arrondissement au sujet d'un vol de sept lapins au préjudice du sieur Charles *Moyens, demeurant maisons Descamps, rue* du Faubourg de Douai. Le voleur est resté inconnu.

— Vers dix heures et demie du soir, les nommés Oscar Lefebvre, 18 ans, Alphonse Warnier, 21 ans, et Charles Bacelon, tous trois reprs de justice, ont été arrêtés et conduits à la permanence pour savoir, au moment où ils ont été aperçus par les agents devant le square Jussieu, jeté un paquet contenant quelques kilogrammes de fer. Il y a *donc présomption de vol et une enquête est* ouverte.

Arrestations. — Ont été arrêtés et conduits au parquet les nommés : *Pierre Schneider*, 25 ans, garçon de café pour flânerie d'auberge. — Albert Inchaut, 18 ans, sans profession, demeurant rue d'Artois, sous l'inculpation de vol d'outils de menuisier. Ernest Vandenberghe, 32 ans, journalier, sans domicile fixe pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LE NORD

Armentières. — *Abus de confiance.* — Hier après-midi, par le train de 3 heures 32, la police a transféré à la prison de Lille, le nommé Jean D...., âgé de 18 ans 1/2, employé de commerce, prévenu d'abus de confiance, au préjudice de son patron, M. Danjou, chapelier, rue de l'Humanité.

Ce jeune homme qui, *chaque semaine, était* chargé de payer les salaires des ouvrières, ne jouait sur livre de calase, depuis le carnaval dernier, les sommes qu'il leur remettait.

Insignifiantes au début, les soustractions frauduleuses commises par cet employé infidèle s'élevèrent graduellement et atteignirent la semaine dernière la somme de 31 fr. 60.

VALENCIENNES

Mort subite. — Un garçon de 13 ans, Joseph Limay, dont les parents habitent la Sentinelle, cafon des six maisons, arrivait au tramway de 11 heures, au Marché-aux-Herbes, accompagné de sa mère, pour consulter un médecin au sujet d'un mal d'estomac dont il se plaignait depuis quelque temps quand en descendant du tramway il a été renversé mal.

Transporté à la pharmacie du docteur André il succombait quelques instants après.

Le corps a été transporté au domicile des parents à la Sentinelle.

ACCIDENT MORTEL A DENAIN

Le jeune Henri-Joseph Gayez, âgé de treize ans et demi, a été tué hier après-midi à l'usine des mineurs.

Denain. — *Vols.* — La nommée Zélia Coroenne, 19 ans, demeurant rue Désandrouins, était depuis longtemps soupçonnée de vols.

Plusieurs visites faites chez ses parents ne firent rien découvrir.

Dernièrement elle fut soupçonnée d'un nouveau vol et mandée devant M. le commissaire de police qui, en présence du magistrat, la plaça d'abord, mais poussée à bout elle a fini par faire des aveux complets.

— La police de Denain a mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de vagabondage, *plusieurs* individus dont les noms suivent :

— Jeudi dernier, vers midi et demi, Mlle Virginie Vidon, se trouvant sur le marché de Denain, fut surprise de ne plus trouver son porte-monnaie, qui contenait environ 6 fr. et différents autres objets.

Elle s'en fut aussitôt raconter la disparition à M. le commissaire de police, qui mit ses agents en campagne, afin de découvrir le ou les auteurs.

Leurs recherches ne furent pas longues, un quart d'heure après, on amenait au bureau de police une fillette de onze ans et demi, qui n'était autre que la voleuse, la nommée Gouguillon, Marie-Louise.

Expulsion. — Les agents Fontaine et Lesage, informés que le sieur Hégri Ange, fumiste, ayant domicile à Denain, place Gambette, était entré en France sans permission du gouvernement l'ont arrêté et amené au bureau de police. Après interrogatoire, il a été déféré au parquet.

DUNKERQUE

Accidents. — Hier dans l'après-midi, le nommé Guillaume Lagbert, 34 ans, marin à bord du vapeur « Nantes-Bordeaux », a été conduit à l'hôpital.

Cet homme s'était foulé le pied gauche et tuvé le poignet en faisant une chute à bord de son navire.

— La même jour, dans le soirée, le nommé Charles Leupen, 36 ans, maître charpentier, à Petite-Synthe, s'est fracturé une jambe dans un bâtiment en construction, 24, rue des Vieux-Quartiers.

Il était sur une corde pour abattre un arbre dans le cour, lorsque la corde s'est rompue et l'a fait tomber sur une pièce de bois.

Après avoir reçu les soins nécessaires, Leupen a été conduit à son domicile.

Le scandale du théâtre de Dunkerque. — Les 12 courant, Mlle Merlet et Mammetz ont liquidé hier leur situation avec l'aide de Me Cabrehe, notaire, qui a demandé aux artistes réunis leur adhésion à la constitution de l'exploitation théâtrale faite par M. Mammetz.

Tous ont accepté et les engagements ont été signés à nouveau.

Merlet a été interrogé hier par les gendarmes pour donner des explications et se voir dressé procès-verbal à la requête de M. le sous-préfet, pour infraction à la loi sur les étrangers.

Merlet est, nous dit-on, en route. Tant mieux.

Un homme par la fenêtre. — Le nommé A. L..., charpentier, demeurant depuis quelques jours des signes d'aliénation mentale et était surveillé dans sa chambre.

Hier, vers midi, au moment où il était occupé, sa femme crut pouvoir sortir un instant ; mais à peine avait-elle quitté la pièce que L... se leva, ouvrit la fenêtre et s'installa sur le bord extérieur du chassis.

A ce moment même sa femme sortait du corridor de la maison et ayant jeté les yeux en l'air aperçut son mari. Celui-ci se précipita alors dans la rue du haut en bas de l'étage.

Le malheureux fut relevé sans connaissance et transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Sinistre maritime. — 7 victimes

D'un télégramme d'Elseneur (Danemark), il résulte que le navire norvégien « Rex », allant de Sandswall à Dunkerque avec bois, a été en collision avec le steamer suédois « Xatir », ce dernier ayant coulé instantanément, englotissant 7 hommes de l'équipage ; compris le capitaine qui ont été noyés.

Le « Rex » a relâché à Elseneur ayant de graves avaries, sa cale est pleine d'eau.

Le 8 mâts français, « Jeanne-Madeline », capitaine Chavey, allant de Dunkerque à Saigon, avec charbon pour l'Etat, a été signalé à New-Anyer le 7 octobre.

Le 3 mâts anglais « Flora P. Stafford », qui avait échoué à la pointe anglaise dans son voyage de Philadelphie à Dunkerque avec du pétrole brut, est entré en port le 12 novembre après-midi, ayant été *remorqué par le « Gamecock ».*

Arrestations. — Ont été arrêtés hier, en vertu de contraintes par corps, les nommés : Charles Perreux, 23 ans, journalier, demeurant à Denain, condamné à 35 francs d'amende pour vol et voies de fait.

Décoma Eugène, 31 ans, né à Lille.

Gustave Hameau, 27 ans, ouvrier terrassier demeurant à Watten, a été arrêté pour ivresse et tapage.

Un steamer perdu au port de Gravelines. — Le steamer anglais « West », dont nous avons raconté l'échouement, est toujours dans la même position à l'entrée du chenal de Gravelines.

Deux allèges, le « Commerce » et le « Gravelines sont venus à son secours du dehors et ont été obligés de prendre le chargement de ce steamer et le transporter dans le port de Graveline.

La sauveuse Dunkerque III, travaille toujours à l'enlèvement de l'eau qui se trouve dans les cales et étant donnée la position critique du « West », il est presque certain que l'on ne pourra le retirer qu'en le faisant sauter afin de dégager le port de Gravelines.

Petite-Synthe. — La gendarmerie vient d'ouvrir une enquête sur des faits d'une certaine gravité. Il s'agit d'un individu qui a frappé sa mère.

Avant-hier, dans l'après-midi, le nommé Louis Denys étant pris de boisson a demandé à sa mère du pain et de la viande, puis s'emparant d'un pot il a tout jeté sur la tête de la pauvre femme.

Hier matin Louis Denys a déclaré à sa mère qui la tuerait si elle portait plainte.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Vols.* — Les deux auteurs du vol de bêté dont nous avons parlé hier sont sous les verroux. Ce sont les nommés Auguste Dubrulle, âgé de 36 ans, et Cli. Warnier, âgé de 48 ans, tous deux d'Arras.

Dubrulle est un repris de justice.

Accident. — Hier après-midi, vers quatre heures, le nommé Lepot, employé au chemin de fer, sorti tout récemment de l'hospice où il était entré pour un membre fracturé, s'est tamponné et renversé par une locomotive en manœuvre dans la gare d'Arras.

Le malheureux a été relevé avec une profonde blessure à la tête.

Après avoir reçu les premiers soins au dépôt des machines, il a été reconduit à son domicile.

LA BELGIQUE

Le suffrage universel

Bruxelles, 12 novembre. — On prête à M. Bernaert l'intention de déposer prochainement sur le bureau de la Chambre, un projet tendant à rétablir le suffrage universel pour les élections communales et provinciales.

On dit aussi *qu'un* député indépendant de Bruxelles, déposerait un projet de loi introduisant la représentation proportionnelle des partis également pour les élections communales et provinciales.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Procès de presse

Le procès en diffamation intenté par M. Desmons, maire de Cysoing, au journal le *Lillois*, devait venir à l'audience d'hier, a été remis à huitaine.

***

Autres condamnations : Geiraut J.-B